

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 13 février 2014 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État – session 2014**

NOR : INTA1402136A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 autorisant, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Franck CHAULET, administrateur civil hors classe, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés à la préfecture de police, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État organisé au titre de l'année 2014.

Article 2

Mme Marie-Laurence ROY, contrôleur général à l'inspection générale de la police nationale, est nommée vice-présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État organisé au titre de l'année 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

M. Jean-Marc HAINIGUE, conseiller d'administration, directeur de la réglementation et des libertés publiques, préfecture du Morbihan;

Mme Muriel LARDY, conseillère d'administration, directrice des affaires juridiques et de l'administration locale, préfecture des Hauts-de-Seine;

Mme Marie-Jeanne LOUBAKI, attachée principale, consultante juridique, direction des libertés publiques et des affaires juridiques;

M. Alain MAISON, attaché principal, chef du service de gestion opérationnelle des ressources humaines, préfecture de police.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Marie-Laurence ROY, vice-présidente.

Article 5

Le jury sera complété en tant que de besoin par des correcteurs choisis parmi des fonctionnaires de catégorie A pour l'épreuve écrite d'admissibilité.

Article 6

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement  
et de la formation,*

I. CHAUVENET-FORIN